

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Octobre 2020

195x20

### ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES “ VILLES AMIES DES AÎNÉS ” (VADA)

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Ville Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Ville Amies des Aînés, à savoir :

- Élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés\* :

**Bâtiments et espaces extérieurs** : la possibilité de bien vieillir chez soi est fortement conditionnée par l'environnement extérieur ; dans le but de favoriser l'égalité d'accès pour tous, une Ville Amies des Aînés doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes et donc le confinement au domicile.

**Information et communication** : pour favoriser le vieillissement actif au sein des villes, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants mais aussi avec les événements se déroulant dans la ville ; or la participation des aînés dépend largement de leur accès à l'information ; pour ce faire l'ordre et les supports d'information doivent être multiples.

**Culture et loisirs** : encourager la participation aux activités de loisirs ou activités culturelles, c'est agir contre l'isolement des personnes âgées ; une des premières conditions est l'accessibilité, physique mais également financière.

**Lien social et solidarité** : lutter contre l'âgisme qui mène à la discrimination et à l'exclusion sociale ; renforcer le sentiment d'appartenance des aînés en mettant en place des actions intergénérationnelles.

**Habitat** : le logement est un critère essentiel du bien-être et de la sécurité des personnes âgées ; un logement adapté participe à préserver l'indépendance des aînés.

**Transport et mobilité** : l'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif.

**Participation citoyenne et emploi** : il est important que les aînés puissent s'engager bénévolement ; les contraintes liées à l'âge ne doivent pas constituer un obstacle à cet engagement bénévole notamment.

**Autonomie, service et soins** : les services à domicile constituent une alternative majeure au placement en institution.

- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amis des Aînés, etc.).

En s'inscrivant dans la démarche Ville – Amie des Aînés, la Ville des Pennes Mirabeau met davantage en avant ses réalisations et sa volonté de continuer à développer des actions notamment en matière de proximité, démocratie participative, liens intergénérationnels, lutte contre l'isolement (particulièrement des personnes les plus âgées).

En faisant le choix d'adhérer à cette association, la Ville rejoint un réseau d'échanges, de réflexions, de partage d'expérience de villes attentives aux besoins liés au vieillissement de la population et soucieuse de construire comme elle « les villes de demain ».

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Réseau Francophone des « Villes Amies des Aînés » pour un montant déterminé par le nombre d'habitants et qui s'élève à 500€ pour l'année 2020.

Afin de représenter la ville au sein de cette association, il est proposé de désigner Mme PASQUALETTO-AMIEL Agnès, Adjoint déléguée à la Santé, Espace Famille, Prévention des Risques Professionnels, Seniors.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau Mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS).
- APPROUVE la désignation de Mme PASQUALETTO-AMIEL Agnès en tant que représentant de la Ville au sein de l'association
- AUTORISE Le Maire à signer tout document en lien avec le programme Ville – Amie des Aînés.
- APPROUVE le versement annuel de la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitant
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :

POUR:	34
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 30 Octobre 2020  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI